AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

Titre

National Solitaire VAURIEN
SNOS Voile
5C
6 – 7 novembre 2021 Saint Nazaire

REGLES
L'épreuve est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en

1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC seront disponibles après *12 h 00* le *30 octobre* à *Sur le forum de l'association Vaurien et sur le site du club*.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION
Néant

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes

4.2 Documents exigibles à l'inscription :
4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire ici

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur National Solitaire Vaurien (google.com)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Vaurien	*15 €*

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
6 novembre	*9 h 30*	*13 h 30*

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Néant

8.3 Jours de course :

Date	*Horraire*
6 novembre	14 h 00 - courses à suivre
7 novembre	10 h 00 – courses à suivre

8.4 Nombre de courses :

Date	Maximum par jour
6 novembre	*5*
7 novembre	*5*

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *15 h 00*
.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

11 LIEU

Néant

12 LES PARCOURS

Voir IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour..

14 CLASSEMENT

14.1 *2* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition..

14.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.3 a) Quand moins de *4* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de *4* à *7* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand *8* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.